

République du Mali
Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies

COMITE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS



QUELLE REGULATION DU PARTAGE D'INFRASTRUCTURES CAS DU MALI

Présenté par : Mahamadou KEITA

« 7^{ème} réunion annuelle de FRATEL – Bruxelles ,19-20 novembre 2009 »



Plan de présentation

1. Le Mali en bref
2. Présentation du Secteur
3. Panorama du Secteur en chiffres
4. Textes réglementaires
5. Applications faites par les opérateurs
6. Les actions du régulateur
7. Conséquences du partage
8. Les défis
9. Conclusion



1 - Le Mali en bref

1.1 Caractéristiques générales :

- D'une superficie de 1.241.340 km², le Mali est situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest
- Sa population est d'environ 15.500.000 habitants;
- Une densité de 12.48 hbts/km² ;
- Une population jeune : 49% ont moins de 15 ans ;
- Population rurale : 70%



1 - Le Mali en bref (suite)

1.2 Organisation administrative

- 01 District : Bamako, la capitale administrative et économique ;
- 08 Régions
- 49 Cercles
- 703 Communes
- 11234 villages et fractions.



1 - Le Mali en bref (suite)

1.3 Indicateurs économiques (statistiques 2007)

- Taux de croissance de la population: 2,2%
- PIB/hbt : 540 US \$ (2007)
- PIB : Part de l'agriculture : 33,4%
- PIB : Part des services : 20,4%
- PIB : Part de l'industrie : 38,6%
- Taux d'inflation : 1,4%
- Taux moyen de croissance économique : 5,6% (2003).



2 - Présentation du secteur des télécommunications

2.1 Le Comité de Régulation des Télécommunications (CRT) :

- Organe de régulation opérationnel depuis 2001
- Mission:
 - Assurer l'application de la réglementation et veiller au respect des conditions d'exploitation des activités de télécommunications,
 - Veiller au respect du principe d'égalité de traitement des opérateurs,
 - Veiller sur les intérêts nationaux en matière de télécommunications,
 - Assurer avant tout recours juridictionnel, la conciliation et l'arbitrage des litiges entre les opérateurs,
 - Assurer la gestion et le contrôle du spectre de fréquences.



2 – Présentation du secteur des télécommunications (suite)

2.2 Les Opérateurs de Télécommunications

- La Société des Télécommunications du Mali (SOTELMA), opérateur historique qui dispose d'un réseau fixe et d'un réseau mobile dont la privatisation est effective en 2009 avec Maroc Telecom comme partenaire stratégique (51% des actions) ;
- La Société ORANGE MALI (ex IKATEL SA), opérateur privé établi en août 2002 disposant d'une licence globale et dont le réseau a été mis en service en février 2003.



3 – Panorama du Secteur en chiffres

Services	Parc	Chiffre d'affaires	Pénétration
Fixe	76.544	30 milliards	0.5%
Mobile	3.438.568	192 milliards	27%



4- Textes réglementaires relatifs au partage des infrastructures

- Disposition prévue par la loi à l'article n° 041 de l'ordonnance 99-043/P-RM du 30 Septembre 1999 régissant le secteur des télécommunications.

- Un décret pris en mai 2000 précise la prescription légale



5- Application faite par les Opérateurs

5.1 Partage des éléments passifs

Les operateurs prévoient dans leur O.I.R le partage:

- des sites, shelters, bâtiments,
- des répartiteurs (têtes, points d'interconnexion)
- des points hauts, pylônes, toits de bâtiment, tours,
- les chambres de passage,



5. Application faite par les Opérateurs (suite)

5.2 Partage des éléments actifs pas toujours accepté par les opérateurs

- Sources d'énergie sont partagés sur certains sites,
- Partage de capacités sur les artères de transmission,
- Sécurisation mutuelle sur les artères de transmission



6 - Les Actions du Régulateur

- Interprétation de la loi afin d'assurer son rôle de conciliateur et de permettre le partage là où c'est nécessaire
- Relecture de la loi afin de rendre obligatoire le partage des infrastructures.



7- Conséquences du Partage au Mali

- Réduction les conflits entre les opérateurs;
- Obligation de concertation dans les locaux privés(exemple: zones minières);
- Réduction de la pollution visuelle de l'environnement
- Baisse des tarifs



8- Les Défis à relever

- Quelle limite donner au partage avec l'avènement des nouvelles technologies notamment les réseaux 3G et NGN?
- Les cahiers des charges actuels des opérateurs ne sont –ils pas en contradiction avec le partage?



9 - Conclusion

Le partage des infrastructures

- Est bénéfique pour les opérateurs
- Protège l'environnement
- Peut baisser les tarifs
- Réduit les conflits entre opérateurs



Merci de votre attention./.